



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 24/02/2026
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2026/852

L'an deux mille vingt-six et le mardi 24 février à 9h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au Siège Social - SICTOM Pézenas-Agde - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 20/02/2026

Affichage de la convocation : 20/02/2026

Etaient Présents :

Philippe AUDOUI, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Michel FARENC, Francine GERARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Armand RIVIERE

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lancement de consultation en Appel d'offres ouvert concernant la maîtrise d'œuvre du futur pôle de valorisation Portiragnes/Vias sur la commune de VIAS

Monsieur le Président expose que le SICTOM, dans la poursuite de son projet de rationalisation et modernisation du réseau de déchèteries, a pour projet la construction et l'exploitation d'un pôle de valorisation sur la commune de Vias. Ce pôle permettra un meilleur accueil des usagers, l'amélioration du geste de tri, et répondra aux enjeux réglementaires. Cet équipement moderne, qualifié d'intérêt public, vient en remplacement des actuelles déchèteries de Portiragnes et de Vias. Il pourra accueillir jusqu'à 52 000 usagers et 4000 tonnes par an.

Monsieur le Président rappelle que le dossier préalable à la déclaration de projet de pôle de valorisation de PORTIRAGNES-VIAS a été réalisé par le cabinet Burgeap en 2022 et qu'un plan du projet a été réalisé par le Cabinet FRAYSSINET en janvier 2026.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de confier à un maître d'œuvre la conception, le suivi et la coordination des travaux du futur pôle de valorisation de PORTIRAGNES-VIAS, construit sur la commune de VIAS.

La durée prévisionnelle du marché est estimée à deux ans, avec un démarrage pressenti début juillet 2026.

Le marché de maîtrise d'œuvre, dont le montant provisoire est estimé à 400 000 € HT, sera passé en Appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

La dépense est prévue au budget.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert portant sur la « maîtrise d'œuvre du futur pôle de valorisation Portiragnes / Vias sur la commune de VIAS ».

Il demande l'autorisation, dès lors que la Commission d'Appel d'Offres aura désigné le titulaire du marché, de signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

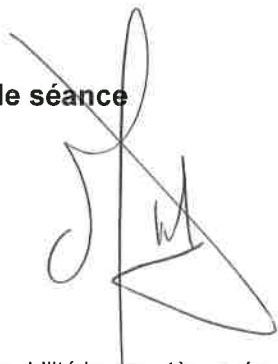
AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en Appel d'offres ouvert concernant la maîtrise d'œuvre du futur pôle de valorisation Portiragnes/Vias sur la commune de VIAS,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 25/02/2026